

Contre les cambriolages,

adoptez les bons réflexes

Protection / Prévention / Vigilance

Protégez les accès

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable et d'un moyen de contrôle visuel si possible (entrebâilleur, œilleton, interphone)
- Equipez votre habitation de grilles et/ou de volets pour les fenêtres du rez-de-chaussée.
- Installez un projecteur extérieur avec détecteur de présence
- Pensez éventuellement à un système d'alarme agréé couvrant tous les étages

Soyez prévoyant

- Photographiez vos objets de valeur (cela facilitera le travail des forces de l'ordre et l'indemnisation de votre assureur)
- Notez le numéro de série et la référence des biens de valeurs et conservez vos factures.

Soyez vigilant

- N'inscrivez pas votre nom ni votre adresse sur vos trousseaux de clés.
- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous avez perdu vos clés.
- Assurez-vous du bon verrouillage de vos fenêtres et de vos portes même pour une absence de courte durée.
- Fermez la porte à clé même lorsque vous êtes chez vous.

- Ne laissez pas vos sacs, pièces d'identité ou trousseaux de clés dans l'entrée de votre domicile.
- Méfiez-vous lors des moments de démarchage à domicile : ils peuvent être l'occasion de repérages.
- Avant de laisser un inconnu entrer chez vous, vérifiez son identité.
 En cas de doute, appelez la société dont votre interlocuteur se réclame.
- En cas d'absence, ne laissez jamais traîner une échelle ou des outils dans votre jardin.

En cas d'absence prolongée

- Prévenez vos voisins de confiance
- Laissez un double de clés à une personne de confiance
- Faîtes relever régulièrement votre courrier et ouvrir quotidiennement les volets
- Ne laissez pas de message d'absence sur votre répondeur ou sur les réseaux sociaux



Opération tranquillité vacances

Signalez votre départ à la gendarmerie de votre domicile et profitez d'une ronde de sécurité lors des patrouilles.

Comment faire?

Remplissez le formulaire disponible en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur, imprimez-le et rendez-vous muni de votre formulaire à votre brigade de gendarmerie au moins 2 jours avant votre départ.



Témoin ou victime d'un cambriolage, composez le **17** ou le **112**

- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques, privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule...)
- Avant l'arrivée des forces de l'ordre : préservez les traces et les indices

Après le passage des forces de l'ordre :

- > Faites opposition auprès de votre banque
- > Changez les serrures
- > Déclarez le vol à votre assureur par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés

Les numéros essentiels à retenir

Situation anormale ou comportement suspect, composez le **17** ou le **112**

Carte de crédit perdue ou volée :

0 892 705 705

Opposition chéquier perdu ou volé :

0 892 683 208



